

DECISION DU MAIRE DU 15 AVRIL 2025

OBJET : CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME « LA CTG DANS MA POCHE »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Saône et Loire,

Considérant l'intérêt général d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre un projet social de territoire,

Vu la proposition de convention d'adhésion rédigée par la Caisse d'Allocations Familiales,

DÉCIDE

Article 1 : De signer avec la « Caisse d'allocations Familiales de Saône et Loire », dont le siège social est situé 177, rue de Paris 71000 MACON, représentée par Madame Cécile ALADAME, sa Directrice, une convention d'adhésion visant à fixer les modalités d'adhésion du partenaire à la plateforme « La CTG dans ma poche » via le site Internet <https://ctg.caf.fr> et d'ouverture des accès à cette plate-forme pour le personnel du partenaire par les services de la Caf.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

16 AVR. 2025

Pour **LE MAIRE**, par délégation,
Renaud LIBERT, DGS



Le Breuil, le 15 Avril 2025

Chantal CORDELIER
Maire

